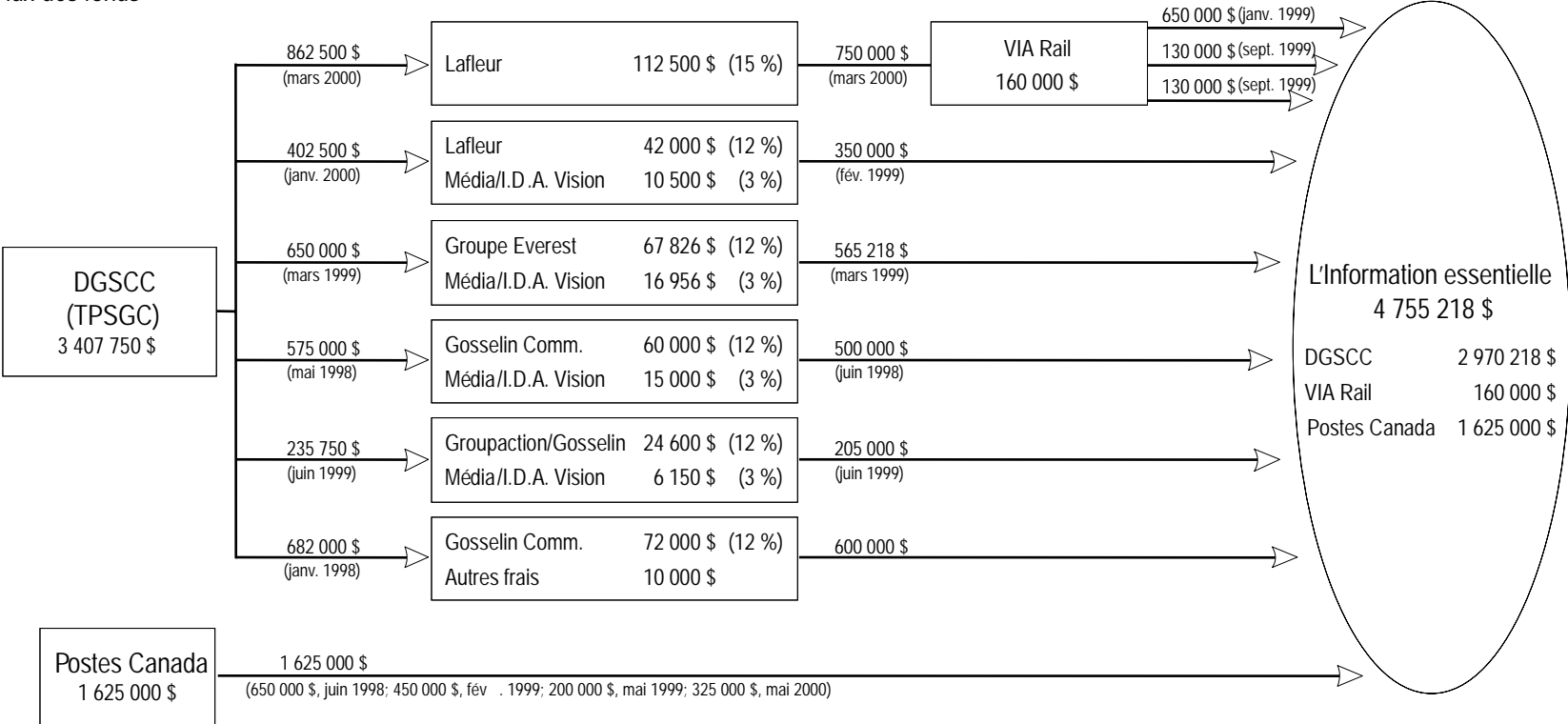




La série Maurice Richard — 1998 à 2000

Flux des fonds*



*La TPS et la TVP sont en sus (s'il y a lieu)



La série Maurice Richard de 1998 à 2000



Méthode de financement

- Dix contrats avec quatre agences de communications et une agence de coordination, et participation de deux sociétés d'État.
- Les trois entités gouvernementales DGSCC, VIA et Postes Canada qui ont fourni le financement n'avaient pas de contrats avec L'Information essentielle.
- Les contrats entre la DGSCC et les agences de communications ne faisait pas mention du fait que l'argent devait être versé à L'Information essentielle.
- Les agences de communications n'avaient pas de contrats avec L'Information essentielle.



La série Maurice Richard de 1998 à 2000



Méthode de financement (suite)

- Au total 438 000 \$ ont été versés en commissions à des agences de communications pour transférer des fonds, et il existe peu de preuves de valeur ajoutée.
- Aucune des agences de communications n'a été sélectionnée au moyen d'un processus de sélection adéquat.
- Pas de preuves expliquant les raisons du choix de L'Information essentielle ou de la série. Aucune documentation, aucune proposition écrite, aucune définition des résultats visés ou mention du coût total de la série ni aucune évaluation des résultats obtenus par la DGSCC.



La série Maurice Richard de 1998 à 2000



Préoccupations particulières concernant les deux sociétés d'État

VIA

- Des représentants de niveau supérieur de VIA et de la DGSCC ont contourné le processus des crédits parlementaires.
- Paiement effectué à une société du secteur privé par VIA sans contrat, analyse de rentabilité ni analyses écrites pour le justifier.



La série Maurice Richard de 1998 à 2000



Préoccupations particulières concernant les deux sociétés d'État (suite)

VIA (suite)

- Utilisation d'un contrat fictif par la DGSCC et d'une facture fictive par VIA afin de transférer de l'argent entre les deux entités.
- Paiement d'une commission (112 500 \$) pour transférer 750 000 \$ de la DGSCC à VIA.
- Aucun rapport de VIA à son conseil d'administration ou au comité de vérification.



La série Maurice Richard de 1998 à 2000



Préoccupations particulières concernant les deux sociétés d'État (suite)

Postes Canada

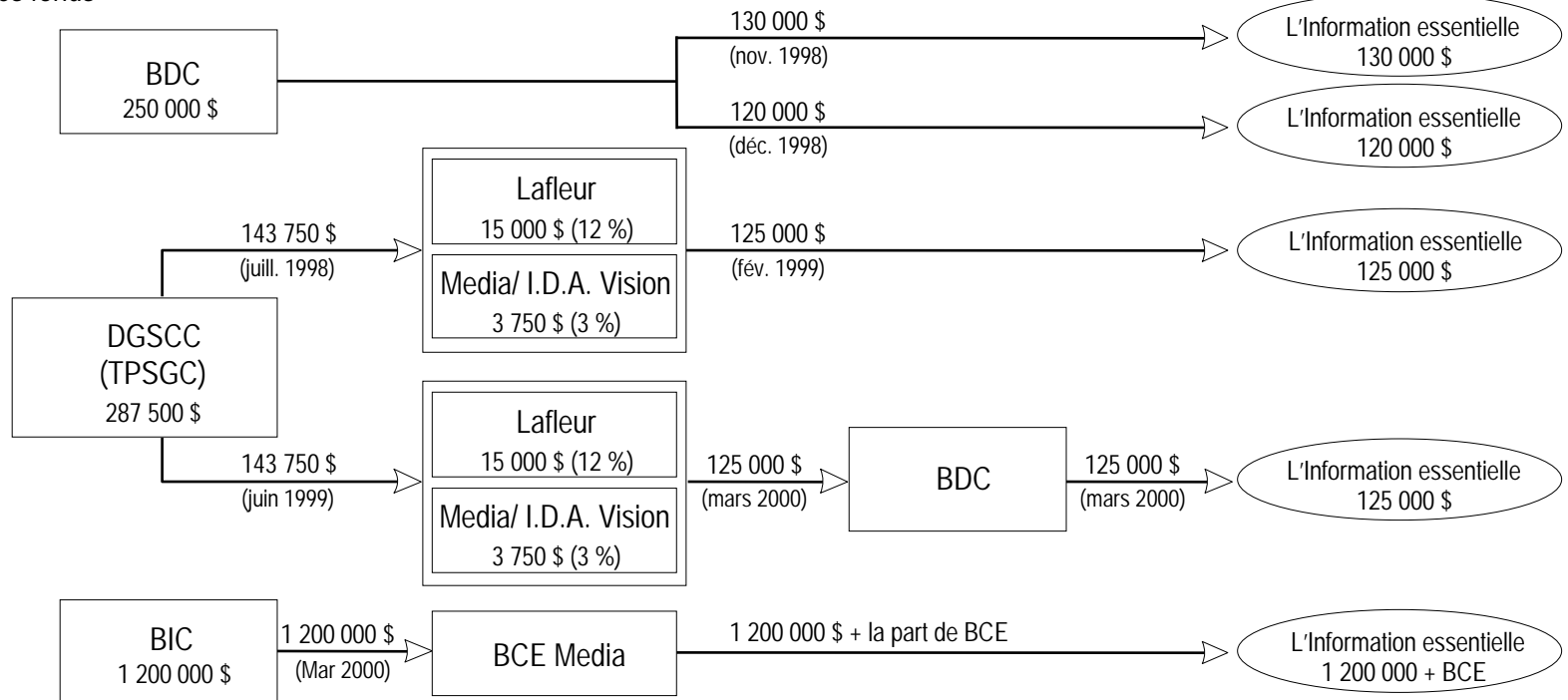
- Paiement de 1,625 M\$ (taxes en sus) à L'Information essentielle sans analyse de rentabilité, proposition signée ni contrat.
- Violation de sa propre politique visant les commandites.



La série Le Canada du millénaire — 1998 à 2000



Flux des fonds*



*La TPS et la TVP sont en sus (s'il y a lieu)





La série Le Canada du millénaire

Préoccupations Particulières

- Méthodes inhabituelles de financement de la série Le Canada du millénaire – 1,7 M \$ à une société du secteur privé sans contrat écrit.
- La Banque de développement du Canada (BDC) a transféré 250 000 \$ directement à L'Information essentielle sans contrat écrit.
- La DGSCC a transféré 125 000 \$ à L'Information essentielle par l'intermédiaire d'agences de communications.
- La DGSCC a transféré 125 000 \$ à la BDC par l'intermédiaire d'agences de communications et la BDC a ensuite transféré l'argent à L'Information essentielle.





La série Le Canada du millénaire

Préoccupations Particulières (suite)

- La BDC a émis des factures artificielles à Média IDA Vision pour faciliter le transfert des fonds. La BDC n'avait pas de contrats avec la DGSCC, Média IDA Vision et l'Information essentielle.
- Aucune entente écrite entre la BDC et la DGSCC.
- 18 750 \$ ont été versés en commissions à des agences de communications uniquement pour transférer de l'argent de la DGSCC à la BDC.
- Le choix de l'agence de communications a été fait sans suivre un processus de sélection approprié.





La série Le Canada du millénaire

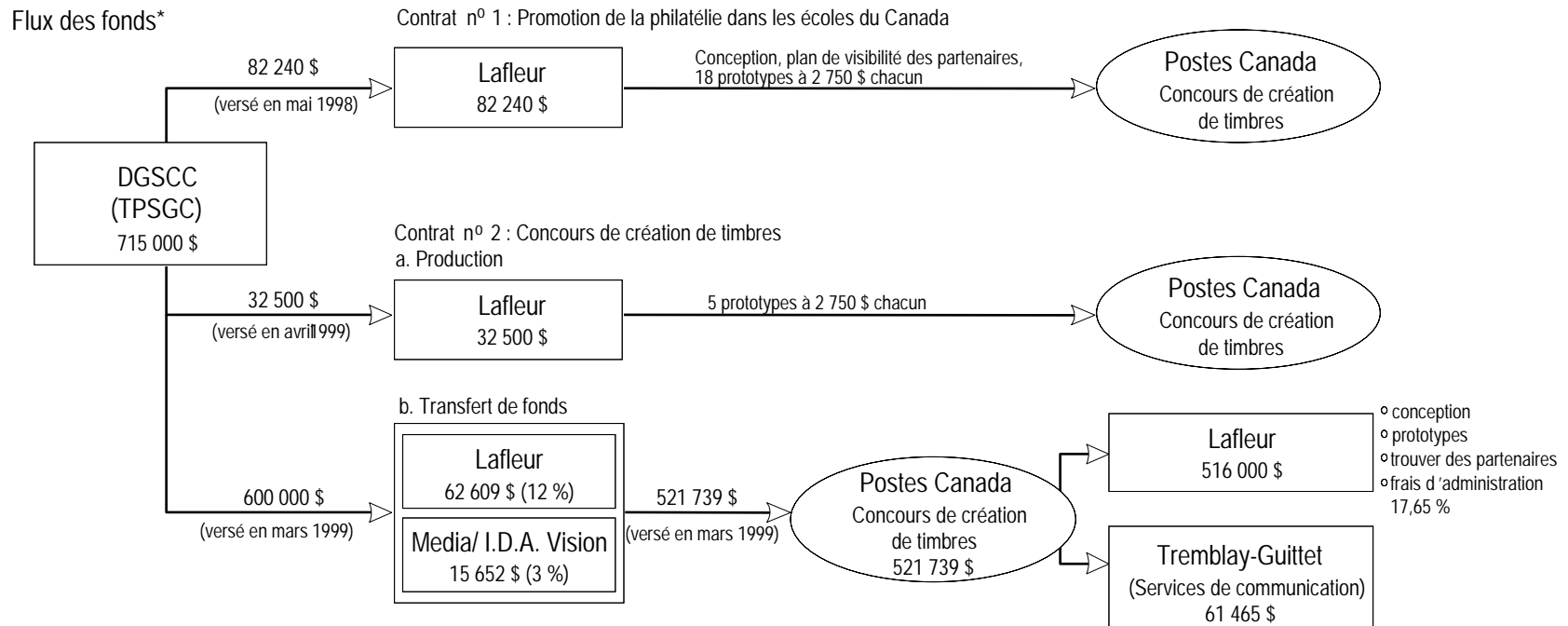
Préoccupations Particulières (suite)

- Des représentants de la BDC ont approuvé des factures dont les montants dépassaient leur délégation de pouvoirs financiers.
- Le Bureau d'information du Canada (BIC) a fait une contribution de 1,2 M \$ à BCE Media qui a ensuite donné l'argent à L'Information essentielle. Selon un rapport public de l'ombudsman de Radio-Canada, le BIC n'a jamais été reconnu comme l'un des promoteurs du Programme.



Postes Canada — Commandite

Concours de création de timbres — 1998-1999



*La TPS et la TVP sont en sus (s'il y a lieu)





Le concours création de timbres

Préoccupations Particulières

- Commandite de 521 000 \$ qui a servi à financer des opérations commerciales de Postes Canada.
- Commission de 78 261 \$ payée par la DGSCC à des agences de communications pour avoir transféré l'argent à Postes Canada
- Postes Canada a versé à Lafleur 516 000 \$ à même la somme de 521 000 \$ reçu par l'intermédiaire de Lafleur, sans contrat.
- La DGSCC a versé 114 740 \$ à Lafleur pour des concepts, un plan de visibilité pour les partenaires et les prototypes pour Postes Canada. Postes Canada affirme n'avoir pas reçu ces produits au nom du gouvernement.



Le concours création de timbres



Préoccupations Particulières (suite)

- Postes Canada a aussi versé à Lafleur des montants à même la somme de 516 000 \$ pour des biens semblables à ceux payés par la DGSCC, donc, risque de paiements en double. Nous avons informé TPSGC et Postes Canada de ce fait.
- Aucun document à l'appui de la décision de Postes Canada de participer à l'événement (p. ex., pas d'analyse de rentabilité, pas d'analyse faite à la suite du concours, non-conformité avec la politique de commandite de Postes Canada).
- Pas d'entente écrite entre la DGSCC de TPSGC et Postes Canada.





Le concours création de timbres

Préoccupations Particulières (suite)

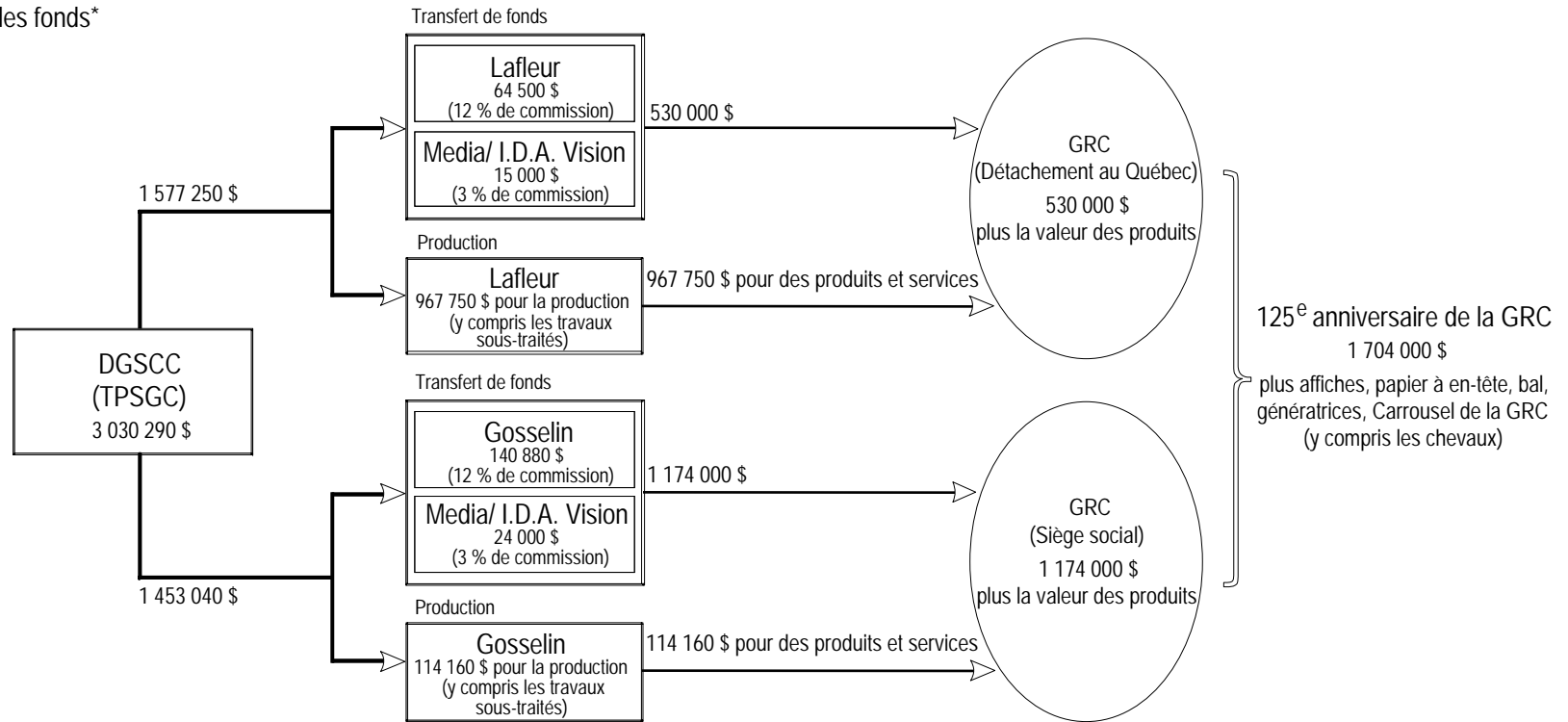
- Aucune des agences de communications n'a été sélectionnée au terme d'un processus approprié de sélection.
- Nous doutons de la valeur de cette commandite de 521 000 \$ --- Postes Canada est déjà dans l'obligation d'afficher le mot- symbole « Canada » en vertu du Programme de coordination de l'image de marque (PCIM).
- Postes Canada dit que la présence de ministres à différentes cérémonies et l'affichage important du mot- symbole « Canada » entraîneraient une plus grande visibilité.



Commandite pour la célébration du 125^e anniversaire de la GRC — 1997-1999



Flux des fonds*



*La TPS et la TVP sont en sus (s'il y a lieu)





La célébration du 125e anniversaire

Préoccupations Particulières

- Fonds de commandite qui ont servi à subventionner les dépenses de fonctionnement de la GRC, ce qui est un non-respect du processus des crédits parlementaires.
- La DGSCC a versé plus de 3 millions de dollars en vertu de huit contrats conclus avec deux agences de communications et une agence de coordination.
- Aucun contrat direct entre la DGSCC et la GRC.
- Commission de 244 380 \$ versée pour le transfert de 1 704 000 \$ des fonds de commandite de la DGSCC à la GRC.
- Compte de banque distinct non gouvernemental utilisé pour les dépôts et les paiements au détachement de la GRC au Québec (plus de 500 000 \$), ce qui contrevient à la Loi sur la gestion des finances publiques.





La célébration du 125e anniversaire

Préoccupations Particulières (suite)

- La GRC est déjà dans l'obligation d'assurer une certaine visibilité en vertu du Programme de coordination de l'image de marque (PCIM). Pas de document pour corroborer l'apport d'une visibilité additionnelle en échange des fonds de commandite.
- La GRC et la DGSCC ont toutes deux acheté des biens semblables de la même agence de communications, donc, risque de paiements en double. La GRC et la DGSCC ont été informées.
- Une somme de 65 000 \$ reçue par la GRC par l'intermédiaire de Lafleur a servi à acheter des biens de Lafleur, sans contrat.

